

# PROJET DE DÉSENCLAVEMENT ET REVITALISATION DU CENTRE BOURG

**Statut** : En cours

## **Descriptif** :

Depuis 2011, les municipalités successives se sont mobilisées pour accueillir de nouveau habitants dans le centre bourg de Chirols. Le projet d'un « éco-quartier » a été inscrit au PLU communal de 2014 et confirmé au PLU Intercommunal de 2022. L'aménagement d'une zone en arrière des dernières habitations devra permettre la construction de 8 logements, et l'aménagement d'espaces publics, de voirie.

Ce projet intègre la construction de plusieurs espaces de stationnement dont l'un permettra d'une part l'accès des personnes à mobilité réduite à la salle polyvalente et d'autre part d'agrandir le nombre de places disponibles dont le bourg a bien besoin.

La mairie travaille à intégrer également dans cette dynamique la construction de la station d'épuration du bourg préconisée par le schéma général d'assainissement conclus en 2022.

Sur la partie « éco-quartier », la commune réfléchit à la mise en place d'un « bail à construction inversé »(\*), avec intégration de contraintes imposées pour les formes de construction. Les signataires du bail devront être constitués en une coopérative d'habitants qu'il faudra mobiliser au travers d'un appel d'offres.

(\*) Ce bail permettra à leurs signataires d'acquérir le terrain par une sorte de « location-vente » sur une longue durée, ce qui ne grèvera pas leur budget pour construire leur habitation, et il permettra à la commune de percevoir un loyer afin de rembourser le prêt bancaire qui sera nécessaire à la viabilisation.

## **Etapas à venir**

- DUP : Une demande de Déclaration d'Utilité Publique est en cours pour finaliser l'acquisition des parcelles requises.
- Schéma de composition : Le schéma d'implantation de l'ensemble des aménagements est à définir.
- Devis pour viabilisation : L'estimation des coûts de viabilisation est à actualiser.
- Cahier des charges coopérative d'habitants

**Coût total des achats de parcelles** : entre 15 000 et 20 000 €

